Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200076776-20231214-23-32-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/12/2023

Seine Normandie
AGGLOMÉRATION

CIAS

Délégués :	
En exercice :	25
Présents :	15
Pouvoirs :	6
Votants :	21
Suffrages exprimés :	21
Ont voté pour :	21
Ont voté contre :	0
Abstentions :	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

****

Conseil d'administration du 14 décembre 2023

****

DELIBERATION N°CA23-32
- Finances et Prospectives -

Attribution d'une subvention de fonctionnement au budget annexe du CIAS de Seine Normandie Agglomération

Les membres du Conseil d'administration, légalement convoqués le 8 décembre 2023, se sont réunis lors de la séance du Conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale, 12 rue de la Mare à Jouy, 27120 Douains, sous la Présidence de Madame Pieternella COLOMBE, le 14 décembre 2023 à 18h30.

Étaient présents :

Geneviève CAROF, Pieternella COLOMBE, Catherine DELALANDE, Annick DELOUZE, Yves ETIENNE, Catherine MIKLARZ, Pascal LEHONGRE, Jocelyne RIDARD, Stéphanie BARDIN, Sylvie GOULAY, Jan-Cédric HANSEN, Nicole LELARGE, Béatrice MOREAU, Chantal SIMONETTI, Catherine GIBERT

Absents :

Absents excusés :

Martine VANTREESE, Sophie AROUET, Céline MIRAUX, Paul NOQUET

Pouvoirs :

Frédéric DUCHÉ a donné pouvoir à Pieternella COLOMBE, Guy BURETTE a donné pouvoir à Pascal LEHONGRE, Rémi FERREIRA a donné pouvoir à Jocelyne RIDARD, Evelyne HORNAERT a donné pouvoir à Catherine DELALANDE, Philippe CLERY-MELIN a donné pouvoir à Chantal SIMONETTI, Gilles ROYER a donné pouvoir à Béatrice MOREAU

Délibération

Le conseil d'administration du centre intercommunal d'action sociale de Seine Normandie Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L2312-1 et 5211-10 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux centres communaux d'action sociale et aux centres intercommunaux d'action sociale ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DÉLE/BCLI/2019-59 du 30 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération ;

Vu la délibération n° CC/17-269 du 28 septembre 2017, portant création du centre intercommunal d'action sociale de SNA ;

Vu le rapport de présentation du Vice-Président en charge des finances ;

Considérant la nécessité d'accorder une subvention de fonctionnement au budget annexe du CIAS de Seine Normandie Agglomération ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'approuver le versement au budget annexe Aide à domicile du Centre Intercommunal d'Action Sociale de Seine Normandie Agglomération d'une subvention globale d'équilibre pour l'exercice 2023 de 1 040 251 €.

Article 2 : En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de la date de son affichage.

Article 3 : La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Trésorier.

Article 4 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Pour le Président, par délégation,

La Vice-présidente,

Pieternella COLOMBE